

Avis de constitution

SOCIETE « OSF ENTREPRISE »

Siège ABIDJAN BINGERVILLE, QUARTIER AKANDJE II,
EN FACE DE LA MOSQUEE, LOT 1708, ILOT 198, Lot 1708,
Ilot 198

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 16/09/2025, et enregistrés au CEPICI le 24/09/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « OSF ENTREPRISE »

Objet : - LOCATION ET VENTE DE VEHICULE.

- VENTE D'ENGINS ROULANTS ;

- COMMERCE DE PIECES DE RECHANGE ET
ENTRETIEN DE MACHINE ;

- BTP ET ESPACES VERTS ;

- VENTE DE MATERIEL DE BUREAU ;

- DECORATION INTERIEURE ;

- LA PARTICIPATION DIRECTE OU INDIRECTE DE
LA SOCIETE DANS TOUTES OPERATIONS COMMERCIALES,
INDUSTRIELLES POUVANT SE RATTACHER A L'UN DES
OBJETS PRECITES, PAR VOIE DE CREATION DE SOCIETES
NOUVELLES, D'APPORTS, DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT
DE TITRES DE DROITS SOCIAUX, DE FUSION, D'ALLIANCE
OU D'ASSOCIATION EN PARTICIPATION OU AUTREMENT.

ET POUR LA REALISATION DE L'OBJET SOCIAL :

- L'ACQUISITION, LA LOCATION ET LA VENTE DE
TOUS BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES.

- L'EMPRUNT DE TOUTES SOMMES AUPRES DE
TOUS ETABLISSEMENTS FINANCIERS AVEC POSSIBILITE DE

DONNER EN GARANTIE TOUT OU PARTIE DES BIENS SOCIAUX.

- LA PRISE EN LOCATION GERANCE DE TOUS FONDS DE COMMERCE.

- LA PRISE DE PARTICIPATION DANS TOUTE SOCIETE EXISTANTE OU DEVANT ETRE CREEE

- ET GENERALEMENT, TOUTE OPERATIONS FINANCIERES, COMMERCIALES, INDUSTRIELLES, MOBILIERES ET IMMOBILIERE, SE RAPPORTANT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT A L'OBJET SOCIAL OU POUVANT EN FACILITER L'EXTENSION OU LE DEVELOPPEMENT.

Capital 5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN BINGERVILLE, QUARTIER AKANDJE II, EN FACE DE LA MOSQUEE, LOT 1708, ILOT 198, Lot 1708, Ilot 198

Dirigeant(s) M KOFFI ADOU KOBENAN OLIVIER (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-05170 du 21/10/2025 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°64866/GTCA/RC/2025 du 21/10/2025

